

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 09 juillet 2009 À 17 HEURES

Le neuf juillet deux mille neuf, à dix sept heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en assemblée générale ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, rue Roger Dégoulange 03250 – Le Mayet de Montagne, sous la présidence de M. François SZYPULA.

Membres en exercice : 32

Membres présents : 26

Membres votants : 30

Date de convocation : 04 juin 2009

| COMMUNES : | TITULAIRES PRESENTS : | SUPPLEANTS PRESENTS : |
|-------------------------|---|-----------------------|
| ARFEUILLES | TERRACOL Jacques DEPALLE Gérard | |
| ARRONNES | SZYPULA François | |
| CHÂTEL-MONTAGNE | | CHAMUSSY Bernard |
| CHÂTELUS | COLAS Philippe | |
| FERRIÈRES-SUR-SICHON | LAZZERINI Jean Marcel | |
| LA CHABANNE | PERRET Jean-François DUBOS Frédéric | |
| LA CHAPELLE | COULANGE Nicole MARTIN Patrick | |
| LA GUILLERMIE | GIRAUD Alexandre BASMAISON Gérard | |
| LAPRUGNE | DURAY Eric CLOUX Chrystèle | |
| LAVOINE | BARRAUD Jean Dominique LAURENT Gérard | |
| LE MAYET DE MONTAGNE | MERCIER Jean-Claude THERRIAUD François RIBOULET Colette | |
| MOLLES | GADET René DUMONT Christophe | |
| NIZEROLLES | THEVENET Paul | |
| SAINT-CLÉMENT | BOFFETY Fernand THOMARAT Jeanine | |
| SAINT-NICOLAS DES BIEFS | BLETTERY Jacques ROUDILLON Philippe | |

Absents et représentés :

M. ETIEN Michel (Châtel-Montagne), représenté par Bernard CHAMUSSY, son suppléant.

M. CAMBON Alain (Châtelus), donne procuration à M. Philippe COLAS.

M. LAFAYE Jean-René (Ferrières-sur-Sichon) donne procuration à Jean-Marcel LAZZERINI.

Mme MERCIER Suzanne (Le Mayet de Montagne) donne procuration à M. François THERRIAUD.

Mme CHARASSE Michèle (Nizerolles) donne procuration à M. Paul THEVENET.

Absents :

M. LAPENDRY Daniel (Arronnes), M. DERRIEN Jean-Paul (Châtel Montagne).

Assistaient également :

Mme Delphine LAGADEC (Conseil Général de l'Allier).

M. Bruno CHABLE, Directeur CCMB, Mesdames ROCHE Marie Jo et BLETTERY Marie Hélène.

M. Lucien REBIRON, (Journal La Montagne) et M. Bernard DUFRENOY, (Journal La Semaine de l'Allier)

Monsieur François SZYPULA salue l'assemblée, procède à l'appel des délégués et donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Validation des comptes-rendus du 27 avril et du 11 juin 2009.
- Contrat d'Intercommunalité, deuxième génération – Conseil Général de l'Allier.
- Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, deuxième génération – Conseil Régional d'Auvergne.
- Etude de faisabilité des projets de chaufferie Arfeuilles, Saint-Clément et Châtel Montagne.
- Questions diverses :
- Nouvelle OPAH - 2 demandes de subventions pour travaux.
- Pôle d'Excellence Rurale – Réaffectation des crédits vers l'incubateur d'entreprises (80 000 € H.T).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

1) Validation des comptes-rendus :

Compte rendu du 27 avril

M. DUMONT signale une erreur sur le nombre de votant pour la délibération concernant le concours de la DDE pour la voirie forestière, Monsieur DUMONT n'ayant pas pris part au vote, il s'est abstenu. Le vote définitif est :

29 voix Pour

0 voix Contre

1 Abstention (Monsieur Christophe DUMONT).

Compte tenu de cette remarque, le compte rendu du 27 avril est validé à l'unanimité.

Compte rendu du 11 juin

Le Compte-rendu est validé à l'unanimité.

2) Contrat d'Intercommunalité, deuxième génération – Conseil Général de l'Allier :

Aujourd'hui on peut dresser un bilan du contrat 1^{ère} génération. Il s'agissait d'un service complet : la CCMB a bénéficié d'une aide à l'ingénierie du territoire de 50 %, de l'aide au diagnostic et à la programmation à hauteur de 40 % du montant de l'étude, d'une aide à la réalisation d'actions (refonte du site internet, création de la maison des services, guide construire et rénover en Montagne Bourbonnaise, renforcement des SIG) pour un montant de 165000 €. Le contrat cadre avait une durée de validité de trois ans. On ne pouvait pas cumuler ces aides avec les aides classiques. Il fallait obtenir l'accord de principe par l'Assemblée, et faire valider les demandes de subventions par la commission permanente.

Le Conseil Général de l'Allier constate que sur le département, à l'issue de ces trois années, la programmation des travaux est approximative, l'exécution piétine, les actions ont un impact limité. En Montagne Bourbonnaise, 80 % de l'enveloppe sera consommée, pour les travaux d'aménagement de la Maison des Services et la réalisation du Site Internet.

Le projet de contrat d'intercommunalité 2^{ème} génération a plusieurs objectifs :

- Corriger les insuffisances des contrats 1^{ère} génération,
- Passer à une gestion territorialisée des subventions,
- Favoriser la mutualisation des moyens et l'articulation communes/intercommunalité,
- Assurer une lisibilité budgétaire en définissant des enveloppes territorialisées pluriannuelles,
- Favoriser la péréquation financière territoriale.

Une enveloppe globale sera affectée à chaque EPCI. Plusieurs variables ont été retenues pour calculer la dotation :

- La population DGF
- Le Coefficient d'Intégration fiscale
- Le Coefficient de Mobilisation du Potentiel Fiscal
- L'Ecart Relatif de Potentiel Fiscal

Dans ce nouveau contrat, l'étude préalable obligatoire est supprimée. L'EPCI n'est plus obligé de réaliser un nouveau diagnostic de territoire. Par contre, il faudra présenter un plan d'action cohérent. L'aide à l'ingénierie est également supprimée. Cette aide de 50 % était accordée pour financer une partie du salaire de l'agent de développement.

Ce contrat cadre d'une durée de trois ans sera examiné par l'Assemblée Départementale qui fixera le montant global et donnera un accord de principe. L'attribution de la subvention sera validée par la commission permanente. La modification de la programmation sera acceptée seulement pour raisons majeures, et les budgets consacrés aux projets devront être connus à la signature des contrats.

Le taux plancher d'intervention est fixé à 15 % avec une subvention minimum de 4 000 € en investissement et 2 600 € en fonctionnement. Le taux maximum d'intervention est de 50 %. Les actions relevant du fonctionnement sont plafonnées à 100 000 € pour les 3 ans, soit 33 333 € par an.

Monsieur SZYPULA remercie Delphine LAGADEC pour son intervention.

3) Contrat Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, deuxième génération – Conseil Régional d'Auvergne :

Pour cette nouvelle génération, il s'agit d'élaborer un contrat triennal de développement durable, en partenariat avec le Conseil Régional d'Auvergne comprenant trois volets :

- Un volet stratégique
- Un volet opérationnel
- Un volet « pilotage et ingénierie ».

Chaque Pays bénéficiera d'une enveloppe financière issue du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FRADDT). Le contrat devra être cohérent avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) ainsi que l'agenda 21 de la Région Auvergne.

Le Pays devra élaborer sa stratégie de travail pour les trois ans à venir, ce qui donnera lieu ensuite à une négociation avec la Région. La commission « Développement et Aménagement du territoire-politique contractuelle » de la Région devra valider le volet stratégique du Pays. Ensuite, le Pays et les Communautés de Communes concernées élaboreront leur programme d'action, ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour les 3 ans à venir. Ce travail de réflexion donnera lieu à une négociation avec la Région.

Dans un second temps, la Région validera le programme d'action du Pays et des Communautés de Communes, les modalités de mise en œuvre, de suivi et l'évaluation du contrat. Une réunion du 1^{er} comité de concertation se tiendra afin d'entériner les trois volets du contrat et de programmer les premières opérations.

Monsieur SZYPULA souhaite que les communes réfléchissent à leur projet et aux projets intercommunaux assez rapidement car les délais sont très courts. Il se propose de rencontrer tous les maires entre le 29 août et le 4 septembre pour établir un plan de travail sur trois ans en y associant le SMAT et la CCMB. Ensuite, une commission composée des maires et du bureau de la CCMB se réunira afin de travailler sur ce dossier.

4) Etude de faisabilité des projets de chaufferie Arfeuilles, Saint-Clément et Châtel Montagne :

a) Arfeuilles :

L'étude présente 4 scénarios possibles.

Périmètre 1 : la Molle, les Gîtes, la Mairie et la Poste.

Périmètre 2 : maison du médecin, Ecole, Cantine, Colonie, Gendarmerie et la caserne de pompiers.

Périmètre 3 : ensemble des 10 sites.

Périmètre 4 : ensemble des 10 sites + 3 projets.

Pour chaque scénario, les consommations et les taux de couverture ont été déterminés.

Monsieur Jacques TERRACOL précise qu'il faut compter 12 à 20 ans de retour sur investissement.

Il ressort de cette étude que le projet est trop onéreux. La commune d'Arfeuilles va étudier un autre mode de chauffage.

b) Saint-Clément :

Monsieur Fernand BOFFETY remercie la Communauté de Communes d'avoir réalisé cette étude de faisabilité. L'étude a démontré que la chaufferie n'était pas rentable. La commune abandonne le projet.

Monsieur François SZYPULA fait remarquer que la commune a un atout : l'énergie hydraulique. Il faudrait peut être réfléchir à utiliser ce mode d'énergie et penser à utiliser des matériaux nobles comme le bois, le chanvre pour l'isolation des bâtiments.

c) **Châtel-Montagne** :

Il s'agit sur cette commune d'une étude plus large, une réflexion énergétique plus globale. Les besoins de chaleur sont assez diffus sur le bourg et la position de la chaufferie est excentrée.

Il en résulte un réseau ayant un rapport coûts d'investissements sur besoin de chaleur assez élevé, ainsi qu'un rendement de distribution assez faible.

Pour conclure, la mairie ne souhaite pas donner suite à ce projet qui paraît beaucoup trop onéreux.

Monsieur François SZYULA rajoute un dernier point. Il revient sur le financement de la chaufferie bois du Mayet de Montagne. Par le biais du Pôle Excellence Rural la Communauté de Communes a obtenu une enveloppe de 680 000 €. Nous avons injecté 300 000 € pour la chaufferie au Mayet de Montagne, 300 000 € pour les achats de matériel (chantier du Sichon, abatteuse et simulateur du Lycée...). Monsieur SZYPULA propose que les 80 000 € restants soient affectés au projet d'incubateur d'entreprises du Lycée Claude Mercier. Il s'agit d'aider de nouvelles entreprises qui souhaitent s'installer en Montagne Bourbonnaise, dans les métiers du bois.

(texte intégral de la délibération)

PÔLE D'EXCELLENCE BOIS

Monsieur François SZYPULA propose de demander au Préfet de réinjecter la somme de 80 000 € au projet du Lycée Claude Mercier pour la création d'incubateur d'entreprise pour la filière bois.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **Autorise** M. Le Président à demander à M. Le Préfet le transfert des 80 000 € au Lycée Claude Mercier.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 8

5) Demande de subvention : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat :

(texte intégral de la délibération)

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX STANDARD

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la nouvelle OPAH, deux dossiers sont soumis au conseil communautaire :

| Bénéficiaires | Coût total de l'opération | Montant subventionnable | Subvention de la CCMB | Subvention ANAH |
|--|---------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------|
| Madame FRADIN Denise 2 rue Jean-Baptiste ROUSSEAU 03250 FERRIÈRES SUR SICHON | 1077,00 € | 1077,00 € | 53,85 € | 376,95 € |
| Monsieur PANDIELLA Daniel Golliards 03250 LA CHABANNE | 1724,00 € | 1724,00 € | 86,20 € | 604,45 € |

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des présents :

- Approuve les dossiers présentés,
- Valide le montant des subventions proposées pour les deux dossiers.

6) Voirie forestière :

Monsieur le Président indique que nous avons reçu un devis de l'entreprise ERDF afin de déplacer un poteau qui gêne l'élargissement du chemin sur la commune de St Clément. Ce devis s'élève à 2 600€. Monsieur Jean-Dominique BARRAUD propose de passer sur une autre parcelle de terrain pour éviter ce poteau : le propriétaire va être contacté.

Sur la commune d'Arfeuilles, une réflexion doit être engagée concernant la ligne téléphonique et la ligne électrique.

7) Equipement informatique des écoles :

Quatre écoles de la Montagne Bourbonnaise bénéficieront de subventions de l'Education Nationale pour l'achat d'équipements informatiques :

Ecoles retenues :

Arfeuilles

Laprugne

Arronnes

Molles

Ecoles non retenues :

Le Mayet de Montagne

Ferrières sur Sichon

La Chabanne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.